Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 06/11/2026 à 11h04
Réference de l'AR : 054-215404393-20261102-Delib_73_2026-DE

DEPARTEMENT
Meurthe-et-Moselle

ARRONDISSEMENT
NANCY

CANTON
GRAND COURONNÉ

Pulnoy

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 NOVEMBRE 2026

L'An deux mil vingt-six, le deux novembre, le Conseil Municipal de la Commune de PULNOY étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Sandrine ARNAUTOU.

Étaient présents :

Mmes et MM. S. ARNAUTOU, I. JACQUOT, Z. BEN ISMAIL, N. BAILLET, S. NOBILI, I. STUSSI, S. THIEBAUT, M. URSELLA, D. DEVITERNE, P. CHRETIEN, J.-P. VALEIX, B. PFEIFER, F. SAINT-PIERRE, A.-M. SKA, J. PIERRON, M. CRESPINO-ACHAOUI, E. SKA, D. ESNAULT, D. GAYE, S. SCHRAM, V. DENNETIERE, J. LITAIZE, P. LEMAIRE, A. CASTELA, M. OGIEZ, A. ANDRE, C. JACOB.

Absents excusés :

C.LOUIS a donné pouvoir à F. SAINT-PIERRE
N. JACOB a donné pouvoir à M. OGIEZ

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, F. SAINT-PIERRE, ayant obtenu la majorité de suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

_____OBJET_____

Modification de la composition des commissions municipales

Nomenclature : 5.2 INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE –*Fonctionnement des assemblées*

Nombre de Conseillers :

En exercice : 29

Présents : 27

Votants : 29

Contre : 0

Pour : 29

Rapporteur : S. ARNAUTOU

Vu l'article L 2121-22 du code général des collectivités territoriales

Vu la délibération du conseil municipal n° du 27 avril 2026 ayant formé et composé les commissions municipales

Vu l'article 6 alinéa 2 du règlement intérieur du conseil municipal

Considérant l'élection de Monsieur Florian SAINT-PIERRE au poste de 6ème adjoint en remplacement de Monsieur Cyrille LOUIS

Considérant le nouveau périmètre de délégation de Monsieur Emmanuel SKA,

Considérant la démission de Madame Nathalie PAYET et l'installation de Madame Jade PIERRON comme conseillère municipale le 14 septembre 2026.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal **ACCEPTE** la modification de la composition des commissions municipales comme suit :

- **1ère commission** : FINANCES RESSOURCES HUMAINES : Monsieur Florian SAINT-PIERRE remplace Monsieur Cyrille LOUIS.
- **2ème commission** : COHESION SOCIALE, ECOLES ET PARTICIPATION CITOYENNE : Monsieur Emmanuel SKA n'est plus membre. La commission passe de 12 à 11 membres titulaires.
- **3ème commission** : URBANISME, TRAVAUX ET ENVIRONNEMENT : Madame Nathalie PAYET n'est plus membre. La commission passe de 7 à 6 membres titulaires.
- **4ème commission** : SPORT, CULTURE, ANIMATIONS ET VIE ASSOCIATIVE : Madame Jade PIERRON devient membre. La commission passe de 7 à 8 membres.

Le Maire certifie que la liste de délibérations de cette délibération a été publiée sur le site internet de la Mairie le 05/11/2026 et que la convocation a été faite le 22/10/2026

Le Maire

MAIRIE DE PULNOY (M. et M.)

POUR COPIE CONFORME
PULNOY, le 6 novembre 2026

Le Maire,

Sandrine ARNAUTOU

MAIRIE DE PULNOY (M. et M.)